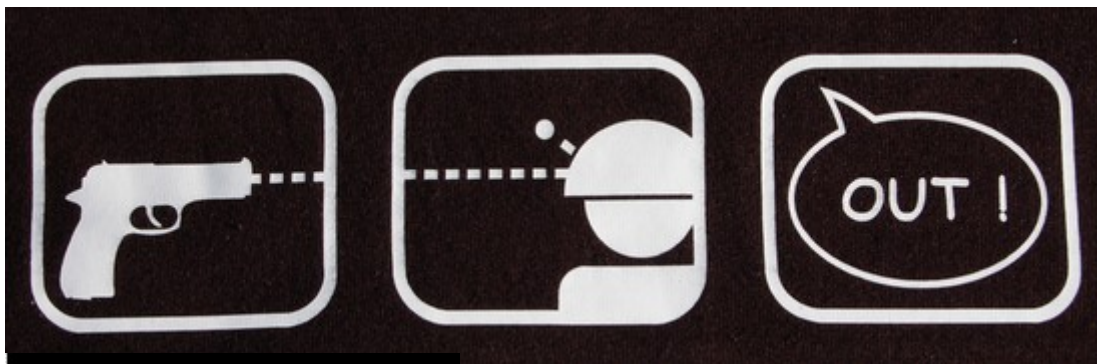




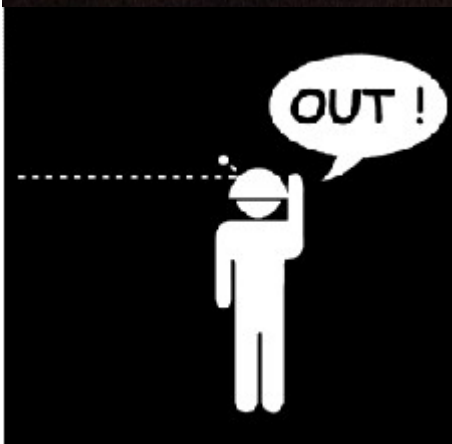
Question de droits d'auteur sur un logo pour tee-shirt

Par **andre**, le 27/01/2010 à 10:37



le les droits

rn rn



rn rn rn En vous remerciant, rn rn Pauline

Par **LeKingDu51**, le **28/01/2010 à 12:45**

Bonjour,rnrnOui potentiellement.rnrnLe mieux est de demander son accord à son auteur
!rnrnCdt

Par **andre**, le **28/01/2010 à 17:51**

Merci pour votre réponse ! Je ne vois pas tout a fait ce que vous entendez par potentiellement mais nous changerons de logo c'est plus simple pour eviter les soucis

Par **LeKingDu51**, le **28/01/2010 à 20:27**

Potentiellement par ce que ce ne peut être qu'une contrefaçon si vous êtes condamné. En attendant votre logo présente des risques dans la mesure où il est composé d'un démantèlement du logo situé en dessous. C'est la reprise à l'identique dans 3 bulles d'un dessins unique.rnrnDonc en tant que tel, vous pouvez potentiellement être condamné en cas d'action en justice. rnrnCdt

Par **andre**, le **28/01/2010 à 22:10**

Merci pour vos précisions !